

COMMUNE DE ROCHEFORT-SAMSON

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE du lundi 6 décembre 2021**

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

13 membres présents : BARRET Chantal, BARRET Elodie, BENOKBA Gilles, CASCALES Martine, CHALOIN Christophe, CLEMENT Danielle, COMBET Chantal, DIAKITE Florane, DIPALO Anthony, DURAND Yannick, FONTANEZ Cyrille, FRANDON-MOTTET Guillaume, ORARD Claude.

2 membres représentés : ROBIN Anick (représentée par CLEMENT Danielle)
MOTTET Céline (représentée par BARRET Elodie)

Secrétaire de séance : DIPALO Anthony

Approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre 2021 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1 / POSE DE VOLETS ROULANTS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX (ECOLE, SALLE DES FÊTES ET CANTINE) - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Madame le Maire expose au conseil municipal l'opération suivante : « Pose de volets roulants dans les bâtiments communaux (école, salle des fêtes et cantine) ».

Elle donne le descriptif des travaux qui seront à entreprendre :

- Pose de volets roulants solaires à l'école de Saint-Mamans,
- Pose de volets roulants solaires à la cantine,
- Pose de volets roulants à la salle des fêtes,

Considérant le coût de l'opération estimé à : 10 272,44 € HT

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement HT	Recettes attendues	
Travaux énergétiques dans les bâtiments communaux 10 272,44 €	Département (30 %)	3 081,73 €
	SDED (50 %)	5 136,22 €
	Autofinancement (20 %)	2 054,49 €
Total	10 272,44 €	Total 10 272,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de « Pose de volets roulants dans les bâtiments communaux (école, salle des fêtes et cantine) »,
- **Arrête** le montant de l'opération à 10 272,44 € HT,
- **Dit** que les crédits seront prévus en section d'investissement du budget communal 2022,
- **Sollicite** l'aide du Département à hauteur de 30 % du montant total soit 3 081,73 € à la réalisation de ce projet,
- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

2 / POSE DE VOLETS ROULANTS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX (ECOLE, SALLE DES FÊTES ET CANTINE) - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SDED

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Énergie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Énergie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la pose de volets roulants dans les bâtiments communaux (école, salle des fêtes et cantine),
- **De céder** au SDED les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) issus des travaux réalisés.